



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Absents excusés : 1
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE 22 SEPTEMBRE à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 SEPTEMBRE 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, M. Pierre BESSAT, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Jean-Claude TOURNIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Armand LOUVIER, Mme Céline LECOMTE, M. Alfred BARBIER, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Manon GELATI, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Aline KELLER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Laetitia MOUZET (donne pouvoir à Aline KELLER).

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

DEL2026-107

Rapporteur : Laetitia DUPERTHUY

Monsieur le Maire rappelle que la commune des Contamines-Montjoie doit désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de 6 mois à compter du renouvellement du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Laetitia DUPERTHUY ; pour représenter la commune au sein de cette instance pour la durée de la mandature, ou jusqu'à nouvelle décision du conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment l'article D. 731-14 relatif à la désignation d'un correspondant incendie et secours ;

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 15	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : DE DESIGNER Laetitia DUPERTHUY comme correspondant incendie et secours pour la commune des Contamines-Montjoie

Article 2 : DE L'AUTORISER à exercer les droits et prérogatives attachés à cette fonction conformément aux statuts de la société et à la réglementation applicable ;

Article 3 : DE PRECISER que la présente désignation annule et remplace toute désignation antérieure effectuée au titre de la précédente mandature ;

Article 4 : D'AUTORISER M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier cette désignation au Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles.

En Mairie, le 22 septembre 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 22 septembre 2026
Le Maire,
Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le